

17 - Festival du film HORS-CLICHÉS - Association «La Malle des Indes»

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

1 - Présentation

La deuxième édition du festival du film «HORS-CLICHÉS», organisé par l'association «La Malle des Indes» aura lieu en février 2016. La première édition s'est déroulée en février 2015 dans différents lieux de la ville.

2 - Objectifs

Le festival se propose d'intéresser aux questions de genre tous les publics à travers des films (courts et longs métrages, documentaires), des conférences, des événements (concerts, lectures, spectacles) et des expositions dans des lieux publics et populaires à travers la ville (FJT Les Oiseaux, Cinéma Victor Hugo, Petit Kursaal, Salle Proudhon...) en vue de créer de l'échange et du dialogue.

Le projet s'inscrit dans la politique de lutte contre les discriminations et de rayonnement culturel de la Ville de Besançon. Il répond à un besoin des communautés LGBT de Besançon et de ses environs d'un temps de retrouvailles mais aussi d'ouverture et de dialogue avec les autres pour un mieux vivre ensemble dans la cité.

Le festival HORS-CLICHÉS compte proposer en février 2016 des films, courts et longs métrages, fictions et documentaires dans les lieux partenaires (le FJT «Les Oiseaux», le Cinéma Victor Hugo, le Petit Kursaal) mais aussi deux expositions («Rhizome» de Géraldine JACQUES au FJT «Les Oiseaux» et une exposition d'archives de presse à la Salle Proudhon), des concerts, des lectures et des spectacles.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon est sollicitée pour soutenir l'association «La Malle des Indes», organisatrice du Festival «HORS-CLICHÉS» à hauteur de 800 €.

En cas d'accord, la somme de 800 € sera prélevée sur le budget de la Mission «Lutte Contre les Discriminations» sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 800 € à l'association «La Malle des Indes» pour l'organisation du festival de cinéma HORS-CLICHÉS.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? 2. Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité
Pour : 52
Contre : 2
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2016.